

Commune de VILLEMER
Compte-rendu du conseil municipal
Séance du 12 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf, le douze avril à vingt heures trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique extraordinaire, sous la présidence de Monsieur Jacques PICLIN, Maire.

Date de convocation : 08 avril 2019	Nombre de membres en exercices :	14
Date d'affichage : 08 avril 2019	Présents :	10
	Votants :	13

Présents :

AUBIN André, BEAUDOIN Nathalie, BEAUFRETON Franck, BOISSEAU Véronique, DESPLATS Geoffrey, LE MENS Anne-Laure, MOUTINHO Élisabeth, PICLIN Jacques, REMBUR Stéphane, SAINTEMARIE Martine,

Absents :

DELACROIX Michel, MOUTINHO Jacky (pouvoir à E.MOUTINHO), RAPALLO Dorothée (pouvoir à AL.LE MENS), VITRY Marc (pouvoir à J.PICLIN),

Secrétaire de séance : Mme Véronique BOISSEAU

Après l'ouverture de la séance par Monsieur le Maire, il est procédé à l'appel des conseillers municipaux. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur le Maire appelle aux éventuelles observations relatives à la rédaction du compte rendu du 28 mars 2019. Aucune remarque n'étant apportée, ce compte rendu est adopté à l'unanimité.

Le maire informe le conseil municipal que les comptes de gestion 2018 des budgets M14 et M49 ont été délivrés par la trésorerie de Montereau tardivement. Le retard est notamment le résultat de plusieurs éléments : absence prolongée pour longue maladie puis départ de notre agent comptable, prise en charge des opérations par des agents et des élus dont l'implication n'a pas remplacé les connaissances nécessaires à la gestion comptable et enfin le changement de trésorerie au 1^{er} janvier 2018 qui a engendré un certain nombre de modifications dans les échanges de flux et les imputations.

Le maire rappelle par ailleurs que si les années précédentes permettaient de délibérer tant sur les comptes de gestion que sur les comptes administratifs lors de la séance dédiée au vote des budgets, la loi précise que le trésorier doit fournir le compte de gestion avant le 1^{er} juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice et que l'organe délibérant de la commune doit, quant à lui, voter le compte administratif avant le 30 juin de cette même année.

La balance générale et le bilan comptable fournis par le trésorier ainsi que la connaissance des dotations de l'état et l'état prévisionnel des taxes directes ont permis l'élaboration des budgets qui sont proposés lors de la séance.

AFFECTATION DES RÉSULTATS

Budget principal M14

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2018,
 Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Affectation C/ 1068 N-1	Résultat de l'exercice 2018	Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2018	Restes à réaliser 2018	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement	- 56 077,45 €		49 729,88	- 6 347,57 €	205 081,84 €	- 211 429,41 €
Fonctionnement	349 156,33 €	- 56 077,45 €	46 623,19 €	339 702,07 €		339 702,07 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018		339 702,07 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		211 429,41 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068)		
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		128 272,66 €
Total affecté au c/ 1068 :		211 429,41 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement		
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2018 A REPENDRE (LIGNE 001)		- 6 347,57 €

Budget annexe M49

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2018,
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Affectation C/ 1068 N-1	Résultat de l'exercice 2018	Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2018	Restes à réaliser 2018	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
			0			
Investissement	- 1 670,41 €		334 692,53 €	333 022,12 €	552 381,38 €	- 219 359,26 €
Fonctionnement	167 497,13 €	- 1 670,41 €	78 006,13 €	243 832,85 €		243 832,85 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018		243 832,85 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		219 359,26 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068)		
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		24 473,59 €
Total affecté au c/ 1068 :		219 359,26 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement		
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2018 A REPENDRE (LIGNE 001)		333 022,12 €

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2019 COMMUNE (M14)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ADOpte**, par **9 voix pour**, **3 abstentions** (E. MOUTINHO, J.MOUTINHO, N.BEAUDOIN) et **1 voix contre** (AL.LE MENS), le budget primitif arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement :	561 037.78 €	561 037.78 €
Investissement :	267 875.41 €	267 875.41 €
TOTAL :	828 913.19 €	828 913.19 €

BUDGET PRIMITIF 2019 EAU (M49)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ADOpte**, par **12 voix pour** et **1 voix contre** (AL.LE MENS) le budget primitif arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement :	131 034.27 €	131 034.27 €
Investissement :	597 830.16 €	597 830,16 €
TOTAL :	728 864.43 €	728 864.43 €

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h00.

Fait à Villemer, le 17 avril 2019

La secrétaire de séance
Véronique BOISSEAU

le maire,
Jacques PICLIN

André AUBIN	Nathalie BEAUDOIN	Franck BEAUFRETON	Véronique BOISSEAU	Michel DELACROIX ABS
Geoffrey DESPLATS	Anne-Laure LE MENS	Élisabeth MOUTINHO	Jacky MOUTINHO ABS Pouvoir à E.MOUTINHO	Jacques PICLIN
Dorothee RAPALLO ABS Pouvoir à AL.LE MENS	Stéphane REMBUR	Martine SAINTEMARIE	Marc VITRY ABS Pouvoir à J.PICLIN	